

Leçons apprises dans la gestion des terres sèches et des forêts en RDC

**par Jean ILUNGA MUNENG
Point Focal National UNCCD**

Introduction

- La dégradation des terres et la déforestation, constituent un frein sérieux au développement économique et social du pays.
- Elles contribuent en effet à la dégradation des systèmes de production, la détérioration de l'environnement, la perte de biodiversité, l'augmentation des gaz à effet de serre, la baisse des rendements agricoles et l'exacerbation de la pauvreté.

Etat de lieux des dégradation de terres

- Rapports produits par les experts du Projet MSP lors des missions effectuées dans toutes les provinces du pays, en mai et juin 2008, pour dresser les états des lieux sur la gestion durable des terres et des forêts.
- Constat:
 - faible niveau de connaissance des lois et des conventions ad hoc de la part des acteurs en charge de la gestion durable des terres et des forêts.

Etat de lieux des dégradation de terres (suite)

- peu de prise en compte de la GDT dans les politiques, plans et programmes nationaux
- peu de ressources financières pour la GDT
- acteurs peu outillés sur le plan technique, matériel et organisationnel, afin de pouvoir jouer le rôle qui leur est dévolu dans la lutte contre la dégradation des terres et la déforestation.
- En outre les zones les plus dégradées de la RDC ont été identifiées

Etat de la mise en œuvre de l'UNCCD

- Conscient de cette réalité, la RDC s'est résolument engagé dans la mise en œuvre la CCD pour la gestion durable des terres et des forêts
- Pour ce faire:
 - elle a ratifié et signé la CCD
 - elle a élaboré un plan d'action national de lutte contre la dégradation des terres et des forêts(2005)
 - elle a bénéficié d'un projet de taille moyenne pour le renforcement des capacités institutionnelles et humaine c o-financé par FEM, FAO, PNUD et GVT)

Le MSP

- Le MSP ou projet de taille moyenne pour le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la GDT ;
- 4 composantes :
 - Finalisation et Vulgarisation du PAN.
 - Intégration et harmonisation de la problématique du GDT dans les stratégies, programmes et politiques nationaux
 - Renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et organisationnelles en GDT
 - Établissement du Plan d'investissement à moyen terme

La finalisation et la vulgarisation du PAN

- PAN élaboré en 2005
- PAN a été validé par le gouvernement
- PAN est distribué et son contenu expliqué aux partenaires(1000 exemplaires)

Reste à faire :

- PAN doit être révisé et aligné par rapport au Plan Décennal de l'UNCCD
- PAN doit être complètement intégré dans les plans et programmes nationaux

Harmonisation et intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies/ programmes et politiques nationaux

Situation initiale:

Les questions spécifiques à la GDT ne figuraient pas dans les documents de stratégies nationales et aucune campagne de sensibilisation n'existaient dans ce sens

Le projet a permis l'intégration de quelques actions prioritaires dans les programmes prioritaires prioritaires du DSCRIP pour l'exercice en cours

Un draft de cadre juridique national a été 'élaboré (difficulté de promouvoir une loi spécifique sur la GDT)

Renforcement des capacités individuelles, systémiques et organisationnelles en gestion durable des terres

- Les Agents des Services Etatiques sont formés en GDT et ont une bonne connaissance des outils innovants de GDT existants tels que les outils de suivi-évaluation et la comptabilité environnementale(jusqu'au niveau provincial)
- Les communautés pilotes et les ONG locales ont été renforcés dans élaboration et la mise en œuvre de la planification participative en GDT (jusqu'au niveau provincial

Développement d'un plan d'investissement à moyen terme

- Un draft de plan d'investissement à moyen terme a été élaboré et doit être soumis à l'examen des parties prenantes clés
- Faiblesse de l'activité
 - les sources de financement pour les projets prioritaires ne sont pas clairement identifiées
 - pas de participation active des bailleurs de fonds
 - le dispositif de suivi-évaluation n'est pas très actif

CONCLUSION

La GDT en RDC est soumise à de nombreux défis d'ordre institutionnel, juridique et financier.

- Il faut une meilleure intégration de la GDT dans les plans et stratégies nationales
- Il faut poursuivre les efforts pour faire passer la loi-cadre sur l'environnement dans lequel devrait s'insérer la cadre juridique spécifique à la GDT

CONCLUSIONS (suite)

- Il faut élaborer une stratégie financière intégrée pour la mobilisation des ressources
- Il faudrait une meilleure prise en compte des écosystèmes forestiers des zones sèches comme les miombo
- Une sensibilisation plus accrue et jusqu'à la base

•

MERCI